



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-29324>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **25-29324**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU AMIENS PICARDIE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture, installation et formation au nettoyage des tapis de décontamination

Description : Fourniture, installation et formation au nettoyage des tapis de décontamination

Identifiant de la procédure : fec6666c-26a0-4c8b-b3b0-952517276a2c

Avis précédent : 5e07583d-863c-4437-a106-5897ef11f556-01

Identifiant interne : 23HA0180

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 42924720 Matériel de décontamination

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39531000 Tapis

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33100000 Équipements médicaux

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La valeur indiquée dans la rubrique : "valeur maximale de l'accord-cadre " : correspond au montant maximum de l'accord-cadre, incluant toutes les périodes de reconduction. Concernant la rubrique 6.1, pour les lots 1,2 et 3 : aucun lauréat n'a été retenu, toutes les offres des candidats ayant été déclarées irrégulières. Il a été décidé de relancer la consultation sous la forme d'une procédure avec négociation,

en invitant les candidats dont les offres ont été jugées irrégulières, conformément à l'article R.2124-3 6° du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : Tapis de décontamination à usage médical pour le CHU Amiens Picardie

Description : Tapis de décontamination à usage médical pour le CHU Amiens Picardie

Identifiant interne : LOT 1

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 42924720 Matériel de décontamination

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39531000 Tapis

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33100000 Équipements médicaux

5.1.5 **Valeur**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 600,000 Euro

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1: Critère prix : 500 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 : Qualité des produits proposés: 350 points - Sous-critère 1 : Caractéristiques des produits proposés notamment au regard des modalités mises en place pour assurer leur efficacité - sur 150 points ; - Sous-critère 2 : Processus d'installation, de réparation du tapis et recommandations diverses pour optimiser la durée de vie du produit - 100 points ; - Sous-critère 3 : Processus de formation des équipes de l'établissement pour permettre la prise en charge du nettoyage du tapis - 100 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : Délais de livraison : 100 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : Développement durable en lien avec l'exécution des prestations : 50 points

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La pondération peut être exprimée par des critères

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA contre les clauses réglementaires du contrat et pouvant être exercé dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique CE 10 juillet 1996 Cayzeele. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télérecours citoyen" accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif d'Amiens

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Tapis de décontamination à usage médical pour le CHAM

Description : Tapis de décontamination à usage médical pour le CHAM

Identifiant interne : LOT 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 42924720 Matériel de décontamination

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33100000 Équipements médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 39531000 Tapis

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 100,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1: Critère prix : 500 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 : Qualité des produits proposés: 350 points - Sous-critère 1 : Caractéristiques des produits proposés notamment au regard des modalités mises en place pour assurer leur efficacité - sur 150 points ; - Sous-critère 2 : Processus d'installation, de réparation du tapis et recommandations diverses pour optimiser la durée de vie du produit - 100 points ; - Sous-critère 3 : Processus de formation des équipes de l'établissement pour permettre la prise en charge du nettoyage du tapis - 100 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : Délais de livraison : 100 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : Développement durable en lien avec l'exécution des prestations : 50 points

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La pondération peut être exprimée par des critères

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA contre les clauses réglementaires du contrat et pouvant être exercé dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique CE 10 juillet 1996 Cayzeele. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télérecours citoyen" accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif d'Amiens

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Tapis de décontamination pour le service de restauration du CHIMR

Description : Tapis de décontamination pour le service de restauration du CHIMR

Identifiant interne : LOT 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 42924720 Matériel de décontamination

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33100000 Équipements médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 39531000 Tapis

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 120,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1: Critère prix : 500 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 : Qualité des produits proposés: 350 points - Sous-critère 1 : Caractéristiques des produits proposés notamment au regard des modalités mises en place pour assurer leur efficacité - sur 150 points ; - Sous-critère 2 :Processus d'installation, de réparation du tapis et recommandations diverses pour optimiser la durée de vie du produit - 100 points ; - Sous-critère 3 : Processus de formation des équipes de l'établissement pour permettre la prise en charge du nettoyage du tapis - 100 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : Délais de livraison : 100 points

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : Développement durable en lien avec l'exécution des prestations : 50 points

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : La pondération peut être exprimée par des critères

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA contre les clauses réglementaires du contrat et pouvant être exercé dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique CE 10 juillet 1996 Cayzeele. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télérecours citoyen" accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Autre

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU AMIENS PICARDIE

Numéro d'enregistrement : 26800014800125

Adresse postale : 1 Rond Point Christian Cabrol

Ville : Amiens cedex 1

Code postal : 80054

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Adresse électronique : direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Téléphone : 0322088630

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif d'Amiens

Numéro d'enregistrement : 17800005500016

Adresse postale : 14 rue Lemerchier

Ville : AMIENS

Code postal : 60000

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Téléphone : 0322336170

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : ab51bae4-5685-4d06-9367-a9bce8f16de9 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 14/03/2025 à 15:18

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/03/2025